

MBP / CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Édition Janvier 2010)

1. Conditions applicables à la commande

Toute commande est conclue après réception de la confirmation écrite. En cas de commande téléphonique, cette dernière devra être confirmée par écrit. Nous nous dégageons de toute responsabilité si cette procédure n'est pas appliquée.

2. Prix de vente

Tous nos prix sont indiqués en Euros hors taxes.

Les prix portés sur les offres de prix, catalogues et tarifs ne sont pas contractuels. Ils sont susceptibles de modification en fonction des variations auxquelles sont soumises nos sources d'approvisionnement. Après information les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la facturation. Notre politique est de tenir nos clients informés immédiatement de tout changement. Néanmoins, cela n'étant pas toujours possible, nous nous réservons le droit de modifier nos tarifs ou notre gamme sans préavis.

3. Conditions de livraison

a) Livraisons en France métropolitaine (Iles : Corse, Ile de Ré, etc: nous consulter)

- Minimum de commande : 150 Euros ; Franco de port : 300 Euros
- Pour toute commande inférieure au franco : forfait de frais de port de 12 Euros
- Délai de livraison : 48h en général, 24h sur certains départements.

Toute commande envoyée avant 12h sera expédiée le jour même. Pour les commandes reçues après 12h, l'expédition sera éventuellement reportée au lendemain. En cas de délai supérieur, vous serez tenus informés par notre Service Commercial des motifs et de la durée de ce délai.

CONDITIONS PARTICULIERES : Le délai de livraison peut être plus long sur les commandes comportant des quantités importantes, vous serez tenus informés par notre Service Commercial de la durée de ce délai. Les reliquats éventuels seront livrés sans frais.

Les reliquats éventuels en cartouches jet d'encre "refilled" et sur certaines cartouches laser (liste disponible sur demande) ne seront pas pris en compte pour le calcul des minima requis (minimum de commande ou franco) ; la livraison des reliquats sur ces produits sera de nouveau soumise aux minima indiqués.

Nos délais sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne peuvent donner lieu à aucun dédommagement quelles qu'en soient les raisons.

b) Livraisons urgentes : Les livraisons express demandées par le client sont exclusivement à sa charge. Toute commande à caractère urgent avec un délai de livraison demandé par le client pour le lendemain fera l'objet d'une majoration du coût de transport.

c) Livraisons à l'exportation : conditions selon destination (nous consulter)

4. Réclamations - Garantie et retour

- Dès la réception des marchandises, l'acheteur doit, en présence du livreur, s'assurer de la conformité des marchandises par rapport à la commande passée. A défaut de réclamation immédiate, les marchandises seront considérées comme acceptées sans réserve par l'acheteur et ne pourront donner lieu à réclamation ultérieure.

- Nous garantissons les marchandises livrées comme exemptes de tout défaut. Toutefois, les éventuelles déficiences devront nous être signalées pour pouvoir faire l'objet d'un retour de marchandises. La demande de retour doit être formulée par l'acheteur à la société par écrit en mentionnant les références et les quantités des produits défectueux. Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable de notre Service Commercial : l'autorisation est accordée uniquement par l'envoi d'une « autorisation de retour » et l'attribution d'un numéro de retour ainsi que d'éventuelles instructions. Tout colis sans autorisation de retour sera refusé.

- Notre garantie se borne au remplacement pur et simple des articles reconnus défectueux par nous, sans que l'acheteur puisse réclamer d'indemnité pour quelque cause que ce soit. Cette garantie est valable uniquement dans la mesure où les produits sont conservés et/ou utilisés dans des conditions normales.

- Durée de la garantie : 2 ans à partir de la date de fabrication.

5. Conditions de règlement

Pour toute ouverture de compte, la première commande sera payable au comptant par chèque, par carte bancaire ou par virement d'avance. Les réclamations sur la facturation doivent se faire sous 30 jours à réception du premier colis.

Après acceptation du dossier par notre société d'Assurance Crédit, les commandes suivantes seront payables à 30 jours nets date de facture. Les clients dont la demande d'ouverture de compte n'aura pas reçu l'approbation de notre société d'Assurance Crédit ne pourront être livrés par notre société qu'après réception de leur paiement.

Les traites acceptées doivent nous être retournées dans un délai maximum de 8 jours. Tout report d'échéance injustifié entraînera la facturation de 0,50% d'agios par tranche de 10 jours avec un minimum de 7,60 Euros.

Aucune compensation de créances n'est acceptée sans accord préalable écrit de notre service financier. Aucune déduction automatique ne peut être réalisée sur nos factures sans justifier d'un avoir.

Clause de déchéance du terme :

Les délais de règlement accordés doivent être scrupuleusement respectés, à défaut le client s'expose à :

- d'une part une déchéance du terme pour l'ensemble de ses dettes à notre égard, dès l'instant qu'une seule échéance n'aura pas été honorée
- d'autre part, une remise en cause de ses conditions de règlement et à l'extrême, au refus, sans avis, de toute livraison ultérieure y compris les ordres en cours, sans que cela puisse donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Clause pénale :

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par la société MBP, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu :

- une majoration pour intérêts de retard calculée à compter de l'échéance initialement prévue, selon le taux égal au taux d'intérêt légal majoré de 10 points.
- à titre de dommages et intérêts, en cas d'intervention contentieuse, une indemnité légale à 15% de la somme impayée outre, s'il y a lieu, les frais judiciaires et intérêts légaux.

6. Réserve de propriété

En application de la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à leur paiement intégral. Le client demeure responsable, à dater de la livraison, de l'entretien de ces produits et des dommages que ceux-ci pourraient subir.

7. Attribution de compétence

En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut, seul le Tribunal de Commerce de Nantes sera compétent.